N° 108. Jeudi 6 Mai 1847. 18me Année.

[illegible]RIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
[illegible]	26 fl.	30 fl.
[illegible]	14 »	16 »
[illegible]	7 »	8 »

[illegible] DES INSERTIONS.
[illegible] 5 lignes fl. 1.50 timbre [illegible] 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, *Noordsijde*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

LA HAYE, 5 Mai.

[illegible] pas été publié aujourd'hui de bulletin de la santé du [illegible] continue à se trouver dans un état de santé très-sa[illegible].

[illegible] du projet de loi sur les céréales qui devait avoir [illegible] à la Seconde Chambre des Etats-Généraux, a [illegible] à demain. A l'ouverture de la séance, M. le prési[illegible] qu'il y a des raisons qui motivent cet ajour[illegible]

[illegible] *d'Anvers* annonce aujourd'hui que la propo[illegible] Dam van Isselt et de seize autres membres de [illegible] Chambre, faite dans la séance des Etats-Généraux [illegible], et qui tendait à proroger la loi du 18 décem[illegible] relative à l'encouragement de l'importation des sub[illegible] alimentaires, jusqu'au 1er octobre 1851, a été adoptée [illegible] aux sections.

[illegible] paraît ne pas avoir compris le sens du vote de [illegible] La proposition des 17 honorables membres a bien [illegible] aux sections, mais sans avoir atteint le but que ses [illegible] étaient proposé. En effet, après que Son Exc. le [illegible] finances eut fait remarquer que cette proposition [illegible] combinée dans le but de retarder la discussion de la [illegible] céréales, et qu'elle n'était en définitive qu'un amen[illegible] loi, la majorité de la Chambre, partageant la [illegible] du ministre des finances, a refusé d'obtempérer [illegible], bien qu'à la fin de la discussion les auteurs [illegible] eussent réduit le délai de ce retard à 8 jours. [illegible] résultats des débats qui doivent avoir lieu demain [illegible] la loi des grains, sont impatiemment attendus [illegible] où la même question est à l'ordre du jour, et nous [illegible] le *Moniteur Universel* de France reproduit *in ex*-[illegible] le *Journal de La Haye*, le rapport contenant les [illegible] de la Chambre, ainsi que la réponse du gouverne[illegible] observations.

[illegible] article que l'*Observateur rhénan* publie sur le droit [illegible] l'Elbe, ce journal dit que le Hanovre ferme l'Elbe [illegible] du *Zollverein*, comme les Pays-Bas ferment le [illegible] Danemarck, le Sund.

[illegible] permettrons de faire remarquer à l'*Observateur* [illegible] Pays-Bas ne ferment nullement la navigation [illegible] perçoivent encore le péage sur les navires du [illegible] ce fleuve, c'est que le *Zollverein* le veut ainsi; car [illegible] Allemagne sait aujourd'hui que le gouvernement des [illegible] plus d'une fois proposé la suppression partielle ou [illegible] ce péage, si de leur côté les Etats du *Zollverein* vou[illegible] consentir à des concessions réciproques, et l'*Observateur* [illegible] publié un article sur ces négociations et annoncé [illegible] que la Prusse a répondu pas un refus.

L'*Observateur* se montre donc peu conséquent en continuant un langage que la presse allemande, grâce à la publicité donnée du véritable état des choses, a abandonné depuis quelque temps.

Au reste, s'il fallait encore une preuve des bonnes intentions du gouvernement néerlandais à cet égard, on la trouverait dans les dispositions prises par lui, de commun accord avec le gouvernement français, au sujet de cette navigation.

Nous venons de voir le dessin lithographique du tableau de la *Bataille de Nieuwport* de De Keyser, exécuté par M. Bentinck, et nous ne saurions trop louer la parfaite exécution de ce dessin. Elle fait le plus grand honneur à l'artiste dont l'habile crayon s'était déjà révélé par tant d'œuvres remarquables, spécialement par la lithographie de l'admirable tableau de Paul Delaroche, qui orne également la galerie du Roi des Pays-Bas. Aujourd'hui M. Bentinck vient de se surpasser par cette nouvelle production, que nous signalons à l'attention des amateurs des arts du dessin. Il est impossible de faire mieux.

Le Roi, par arrêté du 30 avril 1847, a nommé chevalier de l'Ordre militaire de Guillaume, 4me classe, le capitaine d'infanterie J. E. H Juch, en récompense de la belle et courageuse conduite que ce commandant civil et militaire a tenue dans les districts de Lampong (Sumatra.)

La vaste opération financière entreprise par le gouvernement russe pour le placement de 30 millions de roubles (56,000,000 fl.) à prélever sur la réserve de 114 millions de roubles (250,000,000 fl.) qui s'est accumulée dans le trésor impérial, a produit une sensation profonde à Paris comme à Londres. Mais, quoique l'on connaisse maintenant le texte même de l'ukase qui ordonne l'achat de fonds étrangers, on est encore dans le doute sur la somme qui doit être employée à l'achat de consolidés anglais. Les journaux de Londres paraissent croire que le numéraire employé à l'achat de consolidés s'élèvera à 37 millions de florins; mais nous doutons fort de l'exactitude de ce renseignement d'après le texte même de l'ukase impérial. Les fonds anglais ne sont pas désignés spécialement et un journal prétend que des achats ont eu lieu, depuis 8 jours, à Amsterdam, en 2 1/2 p. c. hollandais, pour le compte de l'empereur de Russie.

Il est probable que des achats semblables auront été effectués à Berlin et à Vienne. Quant à la France, il semblerait, d'après la date de l'ukase (1er avril), que les 56 millions qui ont servi à l'achat des rentes de la banque de France ne font pas partie des 56,000,000 fl., mais qu'ils ont été fournis par la cassette particulière de l'empereur. Dans ce cas, on pourrait en conclure que la place de Paris aura sa part aussi bien que celle de Londres, aux achats de la Russie. Cependant, cette vaste opération financière n'en aura pas moins pour résultat de répandre dans la circulation de l'Europe occidentale un capital métallique de 56 millions de florins dans un moment où le numéraire était devenu si rare que plusieurs États de l'Europe se trouvaient en proie à une crise financière et commerciale des plus effrayantes.

Voici du reste, *in extenso*, le texte de l'ukase impérial:

« Par ordre de S. M. I., le sénat dirigeant a entendu le rapport du ministre des finances en date du 1er avril, dans lequel il présente, pour être dûment publiée, une minute approuvée par S. M. I., contenant l'opinion du conseil de l'empire, ainsi qu'il suit :

» Le conseil de l'empire au département de l'économie et en assemblée générale, ayant examiné le rapport du ministre des finances relatif à l'effet de distraire du capital métallique du département des *billets de crédit* une somme de 30 millions de roubles d'argent pour acheter des effets publics, et reconnaissant pour sa part l'utilité de cette mesure, parce qu'elle lui paraît un moyen convenable et fructueux de retirer de l'immense réserve métallique plus de 114 millions de roubles d'argent (environ 20 millions sterling) qui est restée jusqu'ici inactive, importants avantages pour l'empire, ne voit aucun obstacle à l'adoption de cette mesure, à la seule condition que lesdits avantages seront exclusivement appliqués à l'extinction des différentes dettes de l'empire.

» De ce point de vue, la mesure offre les résultats suivants :

» 1° Le capital métallique n'est en aucune façon diminué, mais seulement une portion des espèces est remplacée par des effets également solides et précieux, et qui, en outre, donnent un revenu constant, et jouissent d'un crédit universel en Europe;

» 2° La quantité d'espèces de notre capital métallique, après en avoir distrait la partie appliquée à l'achat des effets. est encore si énorme, qu'à juger d'après notre expérience et celle des banques étrangères, il est incontestablement suffisant pour la conversion non interrompue des *billets de crédit*, et même s'il se présentait une nécessité pour augmenter la quantité d'espèces dans la réserve métallique, les susdits effets offrent encore toute espèce d'avantages par la facilité de les vendre pour de l'argent ;

» 3° L'emploi des avantages que peut donner une telle opération étant exclusivement applicable à l'extinction des dettes de l'empire, promet au gouvernement de nouveaux moyens pour satisfaire à ses engagements, et par conséquent pour alléger d'autant les charges nationales.

» Considérant ces choses, le conseil de l'empire a donné son opinion ainsi qu'il suit :

« 1° Sur le capital *séparé*, fixé par les 7e et 17e paragraphes du manifeste impérial du 1er juin 1843 pour la conversion des *billets de crédit* en argent, une somme devait être prélevée, se montant à 30 millions de roubles d'argent, pour l'achat graduel d'effets publics russes et étrangers, ici et à l'étranger.

» 2° Ces effets, à mesure qu'ils sont achetés, doivent être portés comme appartenant audit capital, pour la somme qu'ils auront coûté, et doivent être conservés avec l'argent comptant ;

» 3° Les intérêts ou rentes de ces fonds, et en général tous les profits de l'opération, devront être consacrés à l'extinction des dettes étrangères et interminables de l'empire ; mais, dans le cas où les effets achetés tomberaient de 2 ou 3 pour 100 au-dessous de leur prix d'achat, une portion desdits dividendes ou rentes doit être portée au compte de la réserve monétaire, jusqu'à l'équivalent de la somme dépensée, et le reliquat seul sera employé à l'extinction des dettes de l'empire.

» 4° Si, pour la conservation des *billets de crédit*, on reconnaissait la nécessité d'augmenter la quantité de l'argent monnayé, alors les effets achetés devront être immédiatement convertis en argent par la vente des fonds achetés sur les places de l'Europe.

» 5° Mais si, à la vente d'une partie de ces effets, on réalisait une somme plus faible que celle à laquelle ils étaient évalués, alors le déficit devra être comblé par l'accumulation des dividendes, et, s'ils sont insuffisants, par le Trésor impérial.

» *Signé*, pour le président du conseil,
» comte SCWASCHOFF.

» L'original est signé par S. M. I.
» Saint-Pétersbourg, 31 mars 1847. »

Le *Journal des Débats*, après avoir, en quelque sorte, sonné l'alarme au sujet des affaires d'Orient, dans les correspondances d'Athènes et de Constantinople dont nous avons publié des extraits, s'attache, dans un article que nous reproduisons également, à détruire l'effet que ces lettres auraient pu produire. Il

[illegible]ILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 6 MAI 1847.

[illegible]MÉDECIN DU VILLAGE.

[illegible]nabé parut étonné et demeura silencieux. La comtesse [illegible] de lui :

[illegible], dit-elle, voyez quel mauvais temps! comme tout est [illegible] plus âgé de nous tous, contez-nous une histoire! Faites-[illegible] pluie, le brouillard et le froid.

M. Barnabé regarda la comtesse avec un grand étonnement.

[illegible] d'histoire, dit-il; ce qui s'est passé dans la maison blanche [illegible] n'a d'intérêt que pour moi, qui aimais ces jeunes gens; [illegible] ne peuvent pas appeler cela une histoire. Et puis je ne sais [illegible] parler longuement, quand on m'écoute. D'ailleurs, ce que j'au[illegible] triste, et vous êtes venus pour vous amuser.

[illegible] appuya de nouveau son menton sur sa canne.

[illegible] docteur, reprit la comtesse, la maison blanche restera là, si vous [illegible] vous le fait aimer.

[illegible] parut un peu ému; il croisa, décroisa ses jambes, chercha sa [illegible] dans sa poche sans l'ouvrir, puis, regardant la comtesse. [illegible] l'abattrez pas? dit-il en montrant de sa main maigre et [illegible] demeure qu'on voyait à l'horizon.

[illegible] le promets.

[illegible] soit donc! je ferai cela pour eux : je sauverai cette maison où [illegible] heureux.

[illegible], reprit le vieillard, je ne sais pas bien parler; mais je pense [illegible] savant en arrive toujours à se faire comprendre quand il dit ce [illegible]. Cette histoire, sachez-le d'avance, n'est pas gaie. On appelle un [illegible] pour chanter et pour danser, on appelle un médecin quand on [illegible] est près de mourir.

[illegible] se forma autour du docteur Barnabé, qui, restant les mains [illegible], commença tranquillement le récit suivant, au milieu [illegible] tout bas, pénétrait du sourire de ses discours.

[illegible] bien longtemps, c'était quand j'étais jeune, car j'ai été [illegible] jeunesse est une fortune qui appartient à tout le monde, [illegible] aux pauvres, mais qui ne reste dans les mains de personne. Je venais de passer mes examens; j'étais reçu médecin, et, bien persuadé que, grâce à moi, les hommes allaient cesser de mourir, je revins dans mon village déployer mes grands talents.

Mon village n'est pas loin d'ici. De la petite fenêtre de ma chambre, je voyais cette maison blanche du côté opposé à celui que vous regardez en ce moment. Mon village, à vos yeux, ne serait sûrement pas très-beau. Pour moi, il était superbe; j'y étais né, et je l'aimais. Chacun voit à sa façon les choses que l'on aime; on s'arrange pour continuer à les aimer. Dieu permet qu'on soit de temps en temps un peu aveugle, car il sait bien que voir toujours clair, dans ce bas monde, n'amène pas grand profit. Ce pays donc me paraissait riant et animé : j'y savais vivre heureux. La maison blanche seulement, chaque fois qu'en me levant j'ouvrais mes volets, frappait désagréablement mes regards : elle était toujours close, sans bruit; et triste comme une chose abandonnée. Jamais je n'avais vu ses fenêtres s'ouvrir et se fermer, sa porte s'entrebâiller, et les barrières du jardin livrer passage à qui que ce fût. Monsieur votre oncle, qui n'avait que faire d'une chaumière à côté de son château, cherchait à la louer; mais le prix était un peu élevé, et personne parmi nous n'était assez riche pour venir y demeurer. Elle resta donc vide, tandis qu'au hameau on voyait à chaque fenêtre deux ou trois joyeuses figures d'enfants écartant des branches de giroflée pour regarder dans la rue au moindre bruit qui faisait japper les chiens; mais, un matin, à mon réveil, je fus tout étonné de voir la maison blanche avec une grande échelle placée le long de ses murs : un peintre peignait en vers les volets des fenêtres; une servante nettoyait les carreaux, un jardinier bêchait le jardin.

— Tant mieux ! me dis-je, un bon toit comme celui-là qui n'abrite personne, c'est du bien perdu !

Je vis, de jour en jour, la maison changer d'aspect; les caisses de fleurs vinrent cacher la nudité des murs. Un parterre fut dessiné devant le perron; les allées, débarrassées des mauvaises herbes, furent sablées, et de la mousseline blanche comme la neige brillait au soleil, quand il dardait sur les fenêtres. Un jour enfin, une voiture de poste traversa le village et vint s'arrêter dans l'enclos de la petite maison. Qui étaient ces étrangers? nul ne le savait, mais chacun, au village, désirait le savoir. Pendant longtemps, rien ne se répandit au dehors de ce qui se passait dans cette demeure; on voyait seulement les rosiers fleurir et le gazon verdoyer. Que de commentaires on fit sur ce mystère ! C'étaient des aventuriers qui se cachaient ; c'étaient un jeune homme et sa maîtresse, enfin on devina tout, hors la vérité. La vérité est si simple, qu'on ne songe pas toujours à elle; une fois l'esprit en mouvement, il cherche à droite, à gauche, il ne pense pas à regarder tout droit devant lui. Moi, je m'agitai peu. N'importe qui est là, me disais-je, ce sont des hommes, donc ils ne seront pas lontemps sans souffrir, et l'on m'enverra chercher. J'attendis patiemment.

En effet, un matin, on vint me dire que M. William Meredith me priait de me rendre chez lui. Je fis ma plus belle toilette d'alors, et, tâchant de me donner une gravité analogue à mon état, je traversai tout le village non sans me sentir un peu fier de mon importance. Je fis bien des envieux ce jour-là ! On se mit sur le seuil des portes pour me voir passer. « Il va à la maison blanche ! » se disait-on ; et moi, sans me hâter, dédaignant en apparence une vulgaire curiosité, je marchais lentement, saluant mes voisins les paysans, en leur disant : « A revoir, mes amis, à revoir, plus tard, ce matin j'ai affaire, » et j'arrivai ainsi là-haut sur la colline.

Lorsque j'entrai dans le salon de cette mystérieuse maison, je fus réjoui du spectacle qui frappa mes regards : tout était à la fois simple et élégant. Le plus bel ornement de cette pièce était des fleurs : elles étaient si artistement arrangées, que de l'or n'eût pas mieux paré l'intérieur de cette demeure : de la mousseline blanche aux fenêtres, de la percale blanche sur les fauteuils c'était tout ; mais il y avait des roses, des jasmins, des fleurs de toutes sortes, comme dans un jardin. Le jour était adouci par les rideaux des fenêtres, l'air était rempli de la bonne odeur des fleurs, et, blottie sur une sofa, une jeune fille ou une femme m'accueillit avec un sourire. Un beau jeune homme, qui était assis sur un tabouret près d'elle, se leva, quand on eut annoncé le docteur Barnabé.

— Monsieur, me dit-il avec un accent étranger très fortement marqué, ici on parle tant de votre science, que je m'attendais à voir entrer un vieillard.

— Monsieur, lui répondis-je, j'ai fait des études sérieuses ; je suis pénétré de la responsabilité et de l'importance de mon état ; vous pouvez avoir confiance en moi.

— Eh bien ! me dit-il, je recommande à vos soins ma femme, dont la situation présente réclame quelques conseils et quelques précautions. Elle est née loin d'ici ; elle a quitté famille et amis pour me suivre. Moi, pour la soigner, je n'ai que mon affection, mais nulle expérience. Je compte sur vous, monsieur ; s'il est possible, préservez-la de toute souffrance.

En disant ces mots, le jeune homme fixa sur sa femme un regard si affectueux, que les grands yeux bleus de l'étrangère brillèrent de larmes de reconnaissance. Elle laissa tomber le petit bonnet d'enfant qu'elle brodait, et ses deux mains serrèrent la main de son mari.

Je les regardais, et j'aurais dû trouver que leur sort était digne d'envie ; il n'en fut rien. Je me sentis triste : je n'aurais pu dire pourquoi. J'avais

[illegible] le *Journal de La Haye* d'hier.

convient que les appréciations de son correspondant étaient très-exagérées, et croit pouvoir affirmer que les représentants de la Prusse et de l'Autriche manifestent, vis-à-vis de la Grèce, des dispositions aussi bienveillantes que celles de la France. Cette dernière opinion du *Journal des Débats* nous semble la plus vraisemblable.

Voici l'article du *Journal des Débats* :

D'après la correspondance de Constantinople que nous avons publiée hier, le différend survenu entre la Porte et la Grèce ne semblerait pas près de se concilier, et il y aurait de sérieuses inquiétudes à concevoir sur le maintien des relations pacifiques entre ces deux Etats. Nous croyons que la lettre de notre correspondant traduit fidèlement l'opinion dominante à Constantinople ; mais nous croyons aussi que cette opinion est très prématurée et très exagérée. Nous sommes persuadés, par exemple, que si des encouragements étaient donnés aux dispositione hostiles de la Porte, ces encouragements seraient loin d'être unanimes. Nous avons lieu de croire que, même auprès du gouvernement ottoman, la France n'est pas seule à faire entendre des conseils de prudence et de modération, et nous avons la confiance que ces conseils prévaudront.

En outre, les changements qui viennent de s'effectuer à Athènes sont de nature à faire réfléchir ceux qui avaient compté sur la chute de M. Coletti. La crise momentanée qu'il vient de traverser n'a pu qu'affermir sa position, et lui donner l'occasion de constituer son ministère sur des bases plus larges. Il a, plus que jamais, la confiance du roi, celle de la reine, et l'appui de la majorité des chambres. Les élections qui auront lieu sous peu de temps prouveront aussi, nous l'espérons, qu'il a toutes les sympathies de la nation. De pareils faits ne peuvent rester sans influence sur les relations des puissances étrangères avec le gouvernement grec. Les sympathies de la France lui sont acquises ; et nous avons des raisons de croire qu'en ce moment les représentants de l'Autriche et de la Prusse à Athènes manifestent des dispositions semblables. Il est très-regrettable, sans doute, que les trois puissances protectrices de la Grèce ne soient pas animées d'un même esprit de bienveillance envers le gouvernement qu'elles ont contribué à fonder. Mais, jusqu'à présent, c'est la politique de menaces et de démonstrations hostiles qui a été la politique isolée. Le gouvernement anglais a envoyé trois vaisseaux au Pirée pour réclamer le payement de 5 ou 600,000 fr. On ne conteste pas son droit, quelque jugement que l'on porte de l'usage qu'il en fait. Mais nous ne voyons pas que son exemple soit imité ; nous ne voyons pas jusqu'à présent que le gouvernement russe ait adressé au gouvernement hellène la même réclamation, ni qu'il semble disposé à le faire sous la même forme.

Le même sentiment de réserve qui a empêché la chambre des députés de France, et, nous le croyons aussi, la chambre des communes d'Angleterre, d'engager sur les affaires de la Grèce une discussion inopportune, nous impose ici une certaine discrétion. Nous nous contenterons, pour notre part, de laisser parler les faits : d'autant mieux qu'ils justifient pleinement la politique que le gouvernement français a toujours suivie à l'égard de la Grèce. La France pourrait, elle aussi, réclamer de la Grèce le payement d'une dette d'argent : elle aime mieux avoir des droits à sa reconnaissance. L'unanimité avec laquelle la chambre des députés a voté le service de l'emprunt grec forme, avec les procédés d'une autre puissance, un heureux contraste ; et nous croyons qu'en agissant ainsi, le gouvernement français répond d'une manière plus digne et plus désintéressée à son titre de gouvernement protecteur.

L'*Economist* expose en ces termes la situation de la Banque d'Angleterre et de la Bourse de Londres pendant la semaine qui vient de finir :

« Pendant la semaine dernière la Banque a fait, dit-il, plus facilement les escomptes. Au commencement de la semaine elle a escompté à 5 1/2 p. c. les billets payables en mai et en juin, et 6 p. c. les billets payables dans les premiers jours de juillet ; on lui en a présenté beaucoup plus que l'amélioration des affaires ne lui permettait d'en escompter, et un assez grand nombre de billets ont dû être refusés. Dans Lombard-street, le taux d'escompte a beaucoup varié ; 6 p. c. a été le minimum pour le meilleur papier à courts jours ; mais pour les effets à longue date, de forts intérêts ont été payés. La Banque a fait si peu de papier à 5 p. c. qu'on peut dire que le taux normal de la Banque est aujourd'hui de 5½ et de 6 p. c.

» La difficulté qu'on a éprouvée pendant cette semaine est entièrement attribuée au manque de confiance, plutôt qu'à la rareté du numéraire. Mais quelques circonstances heureuses semblent se réunir aujourd'hui pour faire renaître la confiance, et nous pouvons espérer une diminution considérable de la gêne qui a régné depuis quinze jours.

» La plus importante de ces circonstances est la nouvelle reçue aujourd'hui que le gouvernement russe a décidé qu'une somme de 4,500,000 liv. serait employée en achats de fonds russes et étrangers, et on pense que 3 millions de liv. seront employés à notre Bourse ; car, comme il n'y a que peu ou point de fonds russes à obtenir, il est probable qu'une grande partie de cette somme sera employée en consolidés.

» Beaucoup de suppositions ont lieu sur la manière dont l'empereur de Russie enverra de l'argent dans ce pays ; mais il importe peu que l'argent vienne ici ou que l'on fasse des traites pour le payement des grains que nous avons à recevoir de la Russie. Le gouvernement russe ne pouvait prendre une mesure plus sage ni plus efficace, pour encourager le commerce d'exportation des grains que l'empereur désire voir étendre. On dit qu'il y a des approvisionnements considérables de seigle et de farine de seigle qui n'attendent que l'ouverture de la navigation.

» Une autre cause d'une amélioration immédiate est l'augmentation du change en Amérique, où, à la date du 8 avril, le minimum était de 105 : et comme les approvisionnements des ports de mer sont épuisés, il n'est pas probable qu'aucune exportation de grains pour l'Angleterre puisse avoir lieu d'ici à quelques semaines ; il y aura donc nécessairement diminution dans les billets, et le change montera encore.

» Les steamers des 4 et 19 mai emporteront encore une quantité considérable de numéraire, et nous pensons qu'il y aura alors cessation d'exportation pendant quelque temps.

» Les exportations ne seront pas considérables jusqu'à la mi juin, mais vers la fin de ce mois et le commencement de juillet, il est probable qu'il y aura une nouvelle demande d'argent pour les Etat-Unis. Mais le rétablissement immédiat de la confiance, dû à la marche plus libérale que la Banque pourra suivre, et d'autres circonstances, rendront l'argent plus abondant. »

Voici quelle a été, depuis le 1er janvier 1847, la position de l'encaisse de la Banque d'Angleterre comparée avec le taux d'intérêt de l'escompte :

1er janvier	liv. sterl.	15,066,691	escompte à	3 p. c.
15 id.	»	14,308,022	»	3½ p. c.
22 id.	»	15,948,681	»	4 »
5 février	»	12,901,658	»	4 »
5 mars	»	12,044,934	»	4 »
19 id.	»	11,449,461	»	4 »
2 avril	»	11,015,583	»	4 »
9 id.	»	10,246,410	»	4 »
23 id.	»	9,329,841	»	5 »

Lors de la grande crise de 1839, lorsque la Banque a élevé son escompte à 6 p. c., son encaisse était tombé en avril à 7,073,000 liv. st., en juillet, à 4,344,000 liv. st., en septembre, à 2,816,000 liv. st. et en décembre à 2,887,000 liv. st.

Les libéraux sincères sont arrivés en Belgique à un désillusionnement complet. Ils reconnaissent aujourd'hui leur impuissance et confessent le rôle de dupes qu'ils ont joué dans la comédie politique dont quelques personnages comptent bien exploiter le dénouement à leur profit. Voici ce que nous lisons dans une correspondance de Bruxelles insérée comme *Premier Anvers* dans le *Journal du commerce*. Ce langage est fort instructif pour ceux qui ne s'obstinent pas à ne rien comprendre :

« Ce serait en vain qu'on voudrait se dissimuler le mal qui mine ce parti naguère si vivace. Ce mal, c'est l'égoïsme, c'est l'ambition de quelques hommes qui voudraient parvenir au pouvoir, et qui pour cela sont obligés de se montrer sous une double face, de faire du libéralisme avec leurs amis d'hier et du *conservatisme* avec leurs alliés en expectative. Tel est en peu de mots le rôle que jouent les doctrinaires. Ce parti, inconnu avant 1841, a pris à cette époque une teinte de popularité qui s'attache aux grandeurs tombées. A l'aide d'une phraséologie quelquefois chaleureuse, il s'est fait remarquer à la tribune et dans les associations ; il est parvenu à grouper autour de lui un assez grand nombre d'adhérents pour paraître un parti respectable, et enfin en 1845 nous l'avons vu à Bruxelles, à Anvers, se saisir du drapeau du libéralisme vrai, sincère, désintéressé, se draper dans cette bannière sacrée et monter au Capitole aux grands applaudissements de ceux qu'il avait séduits à sa cause.

» Le libéralisme devenu le parti des doctrinaires, quelle triste et funeste aberration ! Ces hommes qui pendant qu'ils ont été au pouvoir n'ont rien fait dont un vrai libéral puisse s'applaudir, se dire et se proclamer les chefs du libéralisme, quelle pitié ! Il faudrait en rire si cette prétention ne reposait pas, malheureusement, sur des faits, si ces chefs nouveaux du parti libéral n'étaient pas parvenus par leur faux langage, à se faire réellement un parti ou du moins à exercer quelque influence sur un certain nombre de libéraux crédules qui voient dans le retour de certains noms au pouvoir, le *nec plus ultra* du triomphe du libéralisme. »

Nous avons fait connaître différents articles publiés par le *Journal des Débats* sur la nouvelle Diète prussienne, dans lesquels la feuille parisienne n'épargnait pas même le roi Frédéric-Guillaume. La *Gazette universelle de Prusse* vient de répondre à ces attaques. Voici comment s'exprime la feuille de Berlin :

« Le *Journal des Débats* nous envoie, dans son numéro du 23 avril, un article destiné à nous apprendre ce qu'on pense à Berlin de cette affaire. « Ce que nous dirons (nous citons les paroles des *Débats*), c'est ce qu'on dit à Berlin ; puisse-t-on en savoir quelque chose à Potsdam ». Après cette in…
tion où le mot « on dit » qui, dans la vie actuelle, exprime quelque …
passablement incertain, est élevé au rang d'une imposante autorité …
mencé la harangue, dont le principal contenu, si nous laissons …
tique que fait le publiciste français des affaires de l'Allemagne, se r…
trois points suivants :

1° Qu'il existe des documents écrits qui ont une grande valeur.

2° Que de nos jours une monarchie bien organisée ne peut exister …
charte constitutionnelle, et que ce serait une folie de compter sur …
antique fidélité des sujets sans une constitution moderne, parce que …
mes dans le temps des contrats.

3° Que la seule puissance véritable et réelle qui gouverne le mon…
quelle est soumis tout ce qui se meut sur la terre, n'est autre que l'op…
blique.

Personne, que nous sachions, n'a jamais songé à contester la pr…
sertion. Nous sommes si loin de vouloir la combattre, que nous avo…
hésiter, qu'il est des circonstances où il est indispensable de scelle…
pier des documents politiques ; néanmoins il serait ridicule de pr…
la paix ne peut exister sans qu'on s'occupe toujours du traité et q…
pule toujours de nouveaux.

La deuxième assertion, qui a peut-être inspiré l'auteur dans …
pro domo, peut avoir à Paris une grande valeur, depuis que la char…
en 1814 par Louis XVIII et réformée en 1830, a été déclarée …
qu'elle est devenue un boulevard contre les révolutions, après que …
tes langues eurent nommé ce même contrat « une comédie de 15…

Pour ce qui est de la troisième assertion, qui est la plus impor…
généralité, aussi longtemps que l'histoire suivra la marche …
nouvelles qui nous sont parvenues, elle a suivie jusqu'ici, …
n'aura qu'une valeur plus ou moins incertaine.

Nous autres Allemands nous avons cru aussi, déjà avant que …
des Débats se fût chargé de nous instruire, que c'est l'esp…
force brutale qui gouverne le monde, que le bon esprit (que …
mand on appelle aussi le sens commun) peut faire beaucoup …
meilleures choses que la critique passionnée ; nous avons …
aussi que dans la conscience des peuples, comme dans celle …
raisonnable, il y a une voix de Dieu qu'on peut bien pendant q…
étouffer par différents bruits, mais qui finit toujours par se fair…
redresse mainte erreur, rectifie mainte opinion qui a cherché …
momentanément ; mais nous avons cru aussi et nous croyons en…
d'hui qu'en cela précisément gît la différence entre les opinions …
cipes ; que les premières, d'après la nature même des choses, so…
à un changement continuel, tandis que ceux ci n'ont aucune val…
ne importance s'ils ne sont solidement assis et à l'abri de toute …
savons aussi à Berlin et à Potsdam que les temps changent, bien q…
puissions nous vanter d'avoir traversé depuis 1789, sous la ba…
chantée et inconstante de l'opinion publique, toute une série de …
et de constitutions, la monarchie, la république démocratique, …
le consulat, l'empire, la royauté constitutionnelle, les cent-jours …
tauration et la révolution de juillet avec quelques essais surven…
et qui n'ont pas réussi. Quand même il n'y aurait pas eu de ré…
nous, les exemples de nos voisins nous auraient appris que le…
dirigent la vie des peuples ne peuvent pas être imprimées en ca…
réotypes et être ainsi maintenues ; mais nous avons aussi appris à …
qu'il est des époques où les opinions, qui s'envisagent comme les op…
bliques, les plus répandues, les plus pures et les plus prononcées, …
confuses et tôt ou tard se transforment d'elles mêmes, se réforme…
connaissent plus comme exactes les assertions de l'année précéde…
période qui comprend un âge d'homme fournit matière à de telle…
et il n'y a aucune œuvre historique qui fournisse une plus ample …
pareils matériaux qu'une collection des numéros des années p…
Journal des Débats. On y trouve toute une série d'opinions ancie…
et passées de mode ; leurs auteurs étaient alors aussi épris de leurs …
taient des regards de dédain sur leurs contemporains de la même …
le *Journal des Débats* dans son numéro du 23 avril nous adresse …
tion amicale.

Reconnaître le pouvoir absolu et despotique de l'opinion publ…
core d'une opinion publique étrangère dans les affaires de notre p…
ferait toute liberté intellectuelle. Dans notre siècle, où l'on parle …
berté, liberté religieuse, de conscience, de la presse, de la parole …
le plus curieux des paradoxes que de confondre un être qui doit …
avec un autre qui se prétend achevé et accompli, et de le procl…
teur de la pensée. Il reste pourtant une consolation, c'est que …
regarder son opinion comme représentant l'opinion publique qu…
au souverain pouvoir, ou qui peut l'être désormais. Que cette …
naïve, pratique, sentimentale ou romantique (si l'on veut désig…
cette condition de la liberté de la pensée) soit laissée à chaque peu…
que individu, depuis les esprits créateurs, dont les idées peuvent …
prétention réelle de gouverner la majorité de leurs contempora…
ceux qui n'apprennent que dans le courant de chaque jour ce qu…
prement l'opinion publique.

---

souvent vu pleurer des gens dont je disais : Ils sont heureux ! Je voyais sourire William Meredith et sa femme, et je ne pus m'empêcher de penser qu'ils avaient des chagrins. Je m'assis auprès de la malade.

— Quel âge avez-vous, madame ?

— Dix-sept ans.

— Ce pays éloigné où vous êtes née a-t-il un climat bien différent du nôtre ?

— Je suis née en Amérique, à la nouvelle-Orléans. Oh ! le soleil est plus beau qu'ici !

Elle craignit sans doute d'avoir exprimé un regret, car elle ajouta ;

— Mais tout pays est beau quand on est dans la maison de son mari, près de lui, et que l'on attend son enfant.

Son regard chercha celui de William Meredith ; puis, dans une langue que je n'entendais pas, elle prononça quelques paroles fort douces.

Après une courte visite, je me retirai en promettant de revenir.

Je revins, et, au bout de deux mois, j'étais presque un ami pour ce jeune ménage. M. et Mme Meredith n'avaient point un bonheur égoïste ; ils avaient encore le temps de penser aux autres. Ils comprirent que le pauvre médecin du village, n'ayant d'autre société que celle des paysans, regardait comme une heure bénie celle qu'il passait à entendre parler le langage du monde. Ils m'attirèrent à eux, me racontèrent leurs voyages, et bientôt avec cette prompte confiance qui caractérise la jeunesse, ils me dirent leur histoire. Ce fut la jeune femme qui prit la parole :

— Docteur, me dit-elle, là-bas, par-delà les mers, j'ai un père, des sœurs, une famille, des amis, que j'ai aimés longtemps. Mais ils n'ont pas voulu de William pour mon époux, et les parents de William ne voulaient pas de moi pour leur fille. Nous nous sommes mariés malgré eux, et nous avons fui vers la France. Oh ! que la mer me parut belle pendant ces premiers jours ! Elle fut hospitalière pour les deux fugitifs. Errants au milieu des flots, à l'ombre des grandes voiles du vaisseau, nous avons eu des jours heureux, rêvant le pardon de nos familles et ne voyant que joies dans l'avenir. Hélas ! il n'en fut pas ainsi. On voulut nous poursuivre, et l'ambitieuse famille de William eut la cruelle pensée de nous séparer. Nous nous sommes cachés au milieu de ces montagnes et de ces bois. Sous un nom qui n'est pas le nôtre, nous vivons ignorés. Mon père n'a jamais pardonné ; il m'a maudite !... Voilà pourquoi, docteur, je ne puis pas toujours sourire, même auprès de mon cher William !

— Quelle différence, mesdames, de cette solitaire et vieille maison que vous voyez là-bas à la jolie demeure de mes jeunes amis ! Que de fleurs couvraient les murs ! que de bouquets sur tous les meubles ! que de gais oiseaux chantant autour d'eux ? Comme il était bon de vivre là et d'être aimé un peu de ceux qui s'aimaient tant ! Mais voyez, on a bien raison de dire que les jours heureux ne sont pas longs sur cette terre, et que Dieu, en fait de bonheur, ne donne jamais qu'un peu.

Un matin, Eva Meredith me parut souffrante. Je la questionnais avec tout l'intérêt que j'avais pour elle, quand elle me dit brusquement.

— Tenez, docteur, ne cherchez pas si loin la cause de mon mal ; ne me tâtez pas le pouls, c'est mon cœur qui bat trop fort. Dites, si vous voulez, que je suis un enfant, docteur, mais j'ai un peu de chagrin ce matin. William va me quitter ; oui, il va de l'autre côté de la montagne, à la ville voisine, chercher de l'argent qu'on nous envoie.

— Et quand reviendra-t-il ? lui demandai-je doucement.

Elle sourit, rougit presque, et puis, avec un regard qui semblait dire ; Ne riez pas de moi, elle répondit : *Ce soir !*

Je ne pus m'empêcher de sourire malgré le regard qui m'implorait.

En ce moment, un domestique amena devant le perron le cheval qu'allait monter M. Meredith. Eva se leva, descendit dans le jardin, s'approcha du cheval, et, caressant sa crinière, inclina se tête sur le cou de l'animal peut-être pour cacher que quelques larmes s'échappaient de ses yeux. William vint, et, s'étant élancé sur son cheval, il releva doucement la tête de sa femme.

— Enfant ! lui dit-il en la regardant avec tendresse.

— William ! c'est que nous ne nous sommes pas encore quittés pour tant d'heures à la fois.

M. Meredith enfonça l'éperon dans le flanc du cheval et partit au galop. Je suis convaincu qu'il était aussi un peu ému. Rien n'est contagieux comme la faiblesse des gens qu'on aime : les larmes appellent les larmes, et ce n'est pas un beau courage que celui qui fait rester les yeux secs auprès d'un ami qui pleure.

Je m'éloignai, et, rentré dans la chambre de ma maisonnette, je me demandai si jamais une Eva viendrait partager ma pauvre demeure ; je ne songeais pas à examiner si j'étais digne d'être aimé. Mon Dieu ! lorsqu'on regarde les êtres qui se dévouent, on voit bien facilement que ce n'est pas à cause de mille choses et pour de bonnes raisons qu'ils aiment si bien. Cette bonne chance, je songeais à la chercher, à la trouver, absolument comme dans mes promenades du matin je pouvais rencontrer sur mon chemin une fleur parfumée.

Je rêvais ainsi, quoique ce soit un assez blâmable sentiment que celui qui, à la vue du bonheur des autres, nous fait regretter ce qui nous manque. N'y a-t-il pas là un peu d'envie ? et si la joie se volait comme on vole de l'or, ne songerions-nous pas à en faire le larcin ?

La journée se passa, et je venais de terminer mon frugal sou…
on vint me prier, de la part de Mme Meredith, de me rendre …
cinq minutes, j'arrivai à la porte de la maison blanche. Je tr…
seule, encore assise sur un sofa, sans ouvrage, sans livre, pâle et …
blante. — Venez, docteur, venez, me dit-elle de sa douce voix …
plus rester seule. Voyez comme il est tard ! il y a plus de deux he…
devrait être ici, et il n'est pas encore rentré !

Je fus étonné de l'absence prolongée de M. de Meredith ; mais …
surer sa femme, je répondis tranquillement : — Que pouvons …
du temps nécessaire à ses affaires, une fois arrivé à la ville ? O…
attendre ; le notaire était absent peut-être. Il y aura eu des actes …
à signer...

Tenez, docteur, je savais bien que vous me diriez quelques …
paroles. Je n'ai pas hésité à vous demander de venir ; j'avais b…
tendre quelqu'un me dire qu'il n'était pas sage de trembler ai…
journée a été longue, grand Dieu ! Docteur, est-ce qu'il y a de…
qui peuvent vivre seules ? Est-ce qu'on ne meurt pas tout de su…
si on vous ôtait la moitié de l'air qu'il faut pour respirer ? Mai…
heures qui sonnent !... — Huit heures sonnaient en effet. Il m'…
de comprendre pourquoi William n'était pas de retour. A tout …
dis à Mme Meredith : — Madame, le soleil se couche à peine …
encore, et la soirée est superbe. Venez respirer la bonne odeur …
venez du côté de l'arrivée. Votre mari vous trouvera sur son …

Elle s'appuya sur mon bras et marcha vers la barrière qui …
tit jardin. J'essayai d'attirer son attention sur les objets qui l'en…
Elle me répondit d'abord comme un enfant obéit ; mais je sen…
pensée n'était pas avec ses paroles. Son regard inquiet restait …
barrière verte, encore entr'ouverte comme au départ de William …
s'appuyer sur le treillage, puis elle me laissa parler, souriant …
autre pour me remercier ; car, à mesure que le temps passait, …
le courage de me répondre. Ses yeux suivaient dans le ciel le …
soleil, et les teintes grises qui succédaient à l'éclat de ses rayons …
d'une manière certaine la marche du temps. Tout s'assombr…
nous ; le chemin qui, à travers le bois, nous avait jusqu'alors …
blancs contours, disparut à nos yeux sous l'ombre des grand…
l'horloge du village sonna neuf heures. Eva tressaillit ; moi-même …
chaque coup me frapper au cœur. J'avais pitié de ce que dev…
cette femme.

(La suite à dem…

Dans cette large manière d'envisager les choses, il y a place pour un grand nombre d'opinions divergentes. Pour ce qui concerne, en particulier, les pen[illegible] les opinions politiques, des Etats peuvent fort bien vivre entr'eux en [illegible] une parfaite entente, où dans l'un l'opinion publique professe la [illegible] « le roi règne, mais ne gouverne pas, » tandis que dans l'autre pré[illegible] l'opinion que le roi aussi gouverne.

[illegible] divergence d'opinions qu'autrefois on aurait difficilement comprise et [illegible] venir on laissera peut-être tomber sans se soucier beaucoup de décla[illegible] ultérieures, forme le point principal dont il s'agit dans l'article du *Journal des Débats.*

[illegible] question de savoir « si la liberté peut subsister avec la monarchie » est [illegible] depuis longtemps ; mais il n'est point prouvé qu'il faille nécessaire[illegible] pour cela une assemblée constituante et une charte. Une pareille preuve [illegible] donnée ni par l'article du *Journal des Débats* du 23 avril, ni par l'his[illegible].

Cela nous mènerait trop loin, et il serait passablement inutile de rectifier en [illegible] les assertions contenues dans ledit article des *Débats* ; mais nous re[illegible] la vérité des paroles par lesquelles il le termine, savoir qu'il y a [illegible] choses qui sont également haut placées dans la pensée de notre parle[illegible] « la dignité de la couronne et le droit du pays, » quelque fausses que [illegible] prémisses que c'est « à l'opposition » qu'on devra ce résultat.

La *Gazette de Prusse* du 1er mai nous apporte la fin du comp[illegible] la séance de la curie des trois Etats du 27. Après une [illegible] longue discussion l'assemblée a décidé à une très-grande majorité (par assis et levé) de prier le roi d'ordonner [illegible] des pommes de terre soit prohibée dans toute la monarchie prussienne jusqu'à la récolte. Après ce vote une proposition pour demander la prohibition de l'exportation des grains a été mise en discussion. M. de Bodelschwingh, commissaire royal, a vivement combattu cette proposition ; il a fait res[illegible] le danger d'imposer des entraves à une branche de com[illegible] importante, et en outre le danger qui résulterait de mesu[illegible] même genre de la part d'autres puissances comme repré[illegible] a fait remarquer que dans les circonstances actuelles [illegible] n'est pas à craindre, du moins sur une échelle as[illegible] pour diminuer d'une manière sensible les ressources [illegible] enfin il faut encourager le plus possible les impor[illegible] au lieu d'effrayer les importateurs par la crainte de ne [illegible] réexporter leur marchandise s'ils y trouvent intérêt. M. Hansemann a également combattu la mesure. Le député d'Aix-la-Chapelle, après avoir regretté qu'une grande partie [illegible] des provinces rhénanes soit exportée en Belgique [illegible] de là en France en exemption du droit de 25 p. c. [illegible] la sortie de cet article sur la frontière de l'ouest jus[illegible] Moselle, a indiqué comme moyen d'arrêter cette expor[illegible] l'extension de la mesure aux frontières de Belgique et [illegible] Hollande. M. Hansemann, en considération des bons rapports [illegible] existent entre la Prusse et la Belgique, surtout depuis la con[illegible] traité du 1er septembre 1844, n'a pas fait de propo[illegible] formelle à cet égard; mais il s'est contenté d'appeler l'at[illegible] du gouvernement sur ce point délicat. Il a terminé en [illegible] fait que de la ville d'Aix-la-Chapelle seule on a ex[illegible] 30,000 scheffels de froment pour la Belgique (le scheffel [illegible] un peu plus d'un demi-hectolitre).

[illegible] ministre des finances, M. de Duesberg, a répondu que le gouvernement s'était occupé de cette question et qu'il avait dé[illegible] la mesure serait prise à l'égard de la Belgique aussitôt [illegible] nécessité s'en ferait sentir ; mais que quant à la Hollande [illegible] fallait pas songer; la Hollande, étant le pays d'où arrive [illegible] grande quantité de denrées alimentaires, doit être mé[illegible]. La proposition tendant à réclamer la prohibition de [illegible] a été en définitive rejetée à une très-grande majorité.

[illegible] assemblée a ensuite adopté la proposition de prier le roi de [illegible] la sortie des fécules et autres fabricats de pommes de [illegible] enfin, après une discussion assez animée, l'assemblée a [illegible] à une majorité très-considérable, la proposition de de[illegible] au roi qu'il veuille bien interdire jusqu'au 15 août la [illegible] des grains et des pommes de terre. Une pétition ten[illegible] prier le gouvernement d'ordonner que les fermiers ne [illegible] garder de grains et de pommes de terre que ce qu'il [illegible] pour leurs besoins, et ce sous peine de confiscation du [illegible] a été écartée. Plusieurs autres projets de pétition rela[illegible] diminutions de droits sur les denrées alimentaires ont [illegible] ment rejetés.

Le [illegible] général américain Villamil a adressé au général Serrano [illegible] pour le remercier de l'intérêt qu'il a manifesté dans [illegible] pour la république de l'Equateur, à l'époque de l'ex[illegible] du général Flores, que l'on disait devoir être appuyé [illegible] gouvernement espagnol.

Le *Contemporaneo*, journal qui se public à Rome, parle en [illegible] termes de la circulaire de S. Em. le cardinal Gizzi, que nous avons publiée hier :

« L'un des plus grands actes de l'auguste Pontife a été promulgué, jeudi 22 avril [illegible] circulaire que nous donnons ci-après. C'est un acte sponta[illegible] cœur, et qui prouve que le Saint-Père a confiance dans ses [illegible] désire que ceux-ci lui manifestent leurs besoins et leurs vœux. Cette [illegible] avec une nouvelle ère à notre pays.

» Le peuple romain a accueilli ce grand acte avec cet enthousiasme qui [illegible] qu'il est avancé dans la civilisation et qu'il est mûr pour jouir des [illegible] que la sagesse et la bonté du Pontife lui préparent.

» Plus de [illegible] mille personnes avec des torches allumées, musique en [illegible] en pelotons, sont parties jeudi soir de la *plazza del Popolo*, [illegible] la rue du Corso, se sont rendues avec un ordre admirable au [illegible] où étaient réunis environ quatre-vingt mille habitants pour ap[illegible] Pie IX.

» [illegible] circulaire du 19 avril, imprimée en gros caractères sur un drapeau [illegible] portée en triomphe par cette procession. Toutes les rues, toutes [illegible] étaient illuminées; partout l'on faisait retentir l'air d'acclama[illegible] joie.

» [illegible] appelée au balcon vers neuf heures par les vivats de la foule, [illegible] la bénédiction apostolique; la place fut au même instant éclairée [illegible] milliers de feux de Bengale. »

Affaires de Portugal.

[illegible] les correspondances de Portugal qui nous arrivent [illegible] Espagne, s'accordent à dire que le 22 août a été conclu l'arrangement entre la reine Dona Maria et la junte d'Oporto. Les troupes espagnoles qui se dirigeaient vers la frontière de Portugal auraient suspendu leur marche.

[illegible] journal ministériel espagnol, dit que le bruit [illegible] le gouvernement portugais aurait refusé la médiation de l'Espagne pour s'en tenir à celle des Anglais, et que le baron de Renduffe aurait reçu l'ordre de se concerter avec les agents de l'Angleterre pour arranger avec la junte d'Oporto une transaction qui, tout en pacifiant le pays, sera payée au prix du déshonneur du gouvernement et de l'abaissement de la couronne.

Voici l'article que publie à ce sujet l'*Heraldo* du 28 avril :

« C'est avec un sentiment bien pénible, et qui sera sans doute partagé par nos lecteurs, que nous allons leur communiquer les tristes nouvelles qui circulaient hier sur le Portugal. D'après le rapport de personnes bien informées, il paraît que le gouvernement portugais aurait refusé notre médiation et accepté celle des Anglais. En conséquence, le baron de Renduffe aurait été chargé de s'entendre avec les agents de la Grande-Bretagne, afin de conclure avec la junte rebelle d'Oporto, une transactions qui, bien qu'elle rendît la paix au pays, serait achetée par le déshonneur du gouvernement et la honte de la couronne. Voilà ce que nous ont valu les hésitations des divers ministères qui se sont succédé chez nous et leur lenteur à former l'armée d'observation sur la frontière portugaise, ce qui nous eût permis de pénétrer jusqu'à Lisbonne à la première demande du gouvernement légitime de dona Maria. Aujourd'hui, nous sommes placés dans une position ridicule qui nous rabaisse aux yeux des Portugais, et nous fait perdre tout le fruit de tant de négociations laborieuses. Notre gouvernement n'a plus que le triste droit de la protection, ce droit auquel aurait été réduit la Grande Bretagne si nous ne lui eussions pas cédé la position qui nous appartenait. Nous aurions honte de le dire, si nous n'avions pas su le prévoir : l'Espagne a reçu un affront humiliant, elle a perdu une belle occasion d'être quelque chose dans le monde. Nous aimons encore à nous flatter que les nouvelles que nous donnons ci-dessus ne sont pas entièrement exactes. Mais, quoi qu'il en soit, nous ne voyons pas que l'on songe à suivre une marche politique convenable. Il ne peut jamais entrer dans les vues de l'Espagne de transiger avec les factieux; car, en agissant ainsi, elle établirait un précédent fâcheux pour sa propre dynastie. Mais si malheureusement ces tristes nouvelles se confirment, que du moins notre gouvernement sache tirer parti de notre humiliation, puisqu'il n'a pas su le faire de notre position favorable. Qu'il proteste avec énergie, qu'il s'oppose autant qu'il sera en son pouvoir à cette transaction immorale qui tend à renverser le trône; et si cette transaction est consommée, s'il s'établit à Lisbonne un gouvernement ennemi de l'Espagne, que l'Espagne le traite en ennemi et qu'elle mette en usage toute son influence légitime pour empêcher un contact qui peut réveiller les instincts révolutionnaires dans notre patrie. Voilà ce que nous conseillent les intérêts et la dignité du pays. »

On lit dans *le Faro* du 28 avril :

Les lettres reçues hier du Portugal annoncent positivement que le gouvernement portugais, attendu la conduite du gouvernement espagnol, avait opté pour la médiation anglaise. En vertu de cette détermination, le baron de Renduffe et M. Bayard avaient été nommés plénipotentiaires du gouvernement portugais, pour discuter avec M. Seymour, ambassadeur d'Angleterre, les conditions auxquelles le gouvernement britannique s'engageait à en finir avec la révolution. Voici quelles sont les propositions du gouvernement anglais : Amnistie large pour tous les rebelles, sans aucune exception. Restitution de tous leurs emplois, titres et honneurs, à tous ceux qui ont pris part à la rebellion ; dérogation à tous les décrets publiés par le gouvernement de la reine, depuis le 7 octobre ; convocation immédiate des Cortès, et pour condition secrète, le bannissement du secrétaire de S. M., lequel est déjà parti de Lisbonne. En attendant, les troupes royales s'organisaient dans la capitale, et marchaient, au nombre de 3,000 hommes, commandés par le comte de Vinhaes, à la rencontre des rebelles, stationnés à Setubal.

Avant le départ des forces fidèles, elles avaient été passées en revue par le roi. Une victoire très-probable pourrait encore sauver le trône et l'illustre princesse de Bragance.

L'*Eco del Comercio* du 28 avril fait les réflexions suivantes sur l'intervention anglaise dans les affaires du Portugal :

« L'Angleterre ne pouvait voir avec indifférence la prépondérance française dominer dans la Péninsule. De prétendus hommes d'Etat, vrais rêveurs politiques, ont tenu l'Espagne et le Portugal dans une anarchie gouvernementale qui a causé des révoltes incessantes. Les événements étant arrivés au point où ils sont aujourd'hui, les délégués de Londres ont proposé à S. M. très-fidèle de révoquer tous les actes ministériels qui ont eu lieu depuis le 6 octobre dernier, de publier une amnistie générale et large, et de charger un ministère progressiste de la direction des affaires. La reine, voyant la situation critique où l'ont placée ceux qui prétendaient que la couronne était la personnification d'un parti, tandis qu'elle représente la justice et ne doit être le jouet d'aucune fraction, la reine, mieux conseillée enfin, a cédé et a accepté, le 22, la médiation de la Grande-Bretagne. Tel est l'état des affaires. »

Nouvelles de France.

Paris, 3 mai.

La chambre des députés a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires. Le chapitre des travaux publics a fourni à différents orateurs, l'occasion d'interpeller le ministère au sujet de révélations fort scandaleuses faites par des journaux, depuis deux jours, et que viennent appuyer des lettres émanant de M. le général Despans-Cubière, pair de France et ancien ministre de la guerre.

Il s'agit de la concession d'exploitation des mines de sel gemme de Gouhenans, que M. Despans-Cubière sollicitait en 1842 pour M. Parmentier. Cette affaire a donné lieu à un procès actuellement pendant devant le tribunal de la Seine, et parmi les pièces produites, se trouve la correspondance du général. Or, cette correspondance contient les faits les plus graves. Il y est dit en termes formels, « que le gouvernement, étant *entre des mains avides et corrompues*, il n'y avait rien à attendre de lui en faveur des droits incontestables de la compagnie représentée par M. Parmentier, à moins qu'on ne parvînt à se donner dans le conseil des ministres un *appui intéressé*. » Cet appui fut trouvé, paraît-il. La correspondance contient même d'assez curieux détails sur le marché intervenu. La compagnie offrait 25 actions, l'administration des travaux publics en demandait 80 ; enfin, on tomba d'accord à 45, et la concession fut accordée. M. Despans-Cubière dit, en outre, dans ses lettres que « la liberté de la presse court grand risque d'être étranglée sans bruit l'un de ces jours. » Il cite un député qu'il ne désigne que par l'initiale K..., qui aurait pris l'avance des sollicitations en faisait concurrence à la compagnie représentée par M. Parmentier, ce qui établissait une espèce d'encan pour la concession des rivaux. Le nom de M. Legrand, ancien directeur général des ponts et chaussées, se trouve aussi mêlé à la correspondance du général.

De pareilles imputations viennent d'un pair de France, ancien ministre. Le ministre des travaux publics, interpellé dans la séance d'aujourd'hui, par MM. Muret de Bord, Lherbette et Crémieux, a donné un démenti formel aux assertions contenues dans les lettres de M. Despans-Cubière. Quelques voix, dans la chambre, ont même répondu à M. Lherbette qui s'écriait : « Si c'est une calomnie, il faut la déférer aux tribunaux ; » que c'était déjà fait.

Quoi qu'il en soit, M. Crémieux a profité de la circonstance pour représenter, séance tenante, sa proposition déjà repoussée par la chambre, et qui a pour but d'interdire aux membres des deux chambres et aux fonctionnaires supérieurs de l'administration, de s'intéresser dans des entreprises industrielles.

Le *Constitutionnel* annonce qu'un grand déploiement de forces a eu lieu samedi soir. On ne rencontrait que patrouilles autour des Tuileries. Sur de fausses indications sans doute, l'autorité avait conçu de vives alarmes : un ordre de la place envoyé dans toutes les casernes enjoignait aux chefs de corps de doubler les piquets et de tenir une force prête à marcher au premier signal.

Nouvelles et faits divers.

Nous donnons ici le relevé du nombre des voyageurs qui ont parcouru le chemin de fer hollandais, et le montant de la recette pendant le mois d'avril dernier.

Départ de	Nombre de voyageurs.		Produit.
Amsterdam	13,042	fl.	16,768.10½
Halfweg	273		114.10
Harlem	8,306		5,731.77
Vogelenzang	362		235.54
Hillegommerbeek	79		39.95
Veenenburg	534		352.88
Piet Gijzenbrug	511		347.73
Warmond	350		277.85
Leide	6,526		4,839.88½
Voorschoten	457		253.15
Nieuw-Oost-Einde	120		132.95
La Haye	9,518		12,979.41
Transport de voitures, etc.	—		960.85
Total.	40,078	fl.	43,034.17
Total général	140,947	fl.	165,591.19½

Voici le relevé du nombre des voyageurs qui ont parcouru le chemin de fer rhénan, et le montant de la recette pendant le mois d'avril dernier.

STATIONS.	Nombre de voyageurs.	Produit des voyageurs.	Produit du transport des marchandises, voitures, chev., etc.
Amsterdam	9519,	fl. 12.911,90,	fl. 2,586.16
Abcoude	1479,	585.80,	18.25
Laan van Vreeland	958,	532.90,	29.47
Nieuwer-Sluis	562,	298.05,	17.21
Breukelen	1015,	464.65,	13.82
Maarssen	606,	381.05,	26.19
Utrecht	8216,	8,448.15,	1,714.03
Driebergen	1099,	858.60,	96.60
Maarsbergen en Maarn.	309,	246.75,	5.48
Veenendaal	802,	761.20,	392.55
Ede	825,	731.45,	191.88
Wolfhezen	113,	99.80,	23.92
Arnhem	3868,	8,186.85,	3,672.83
	29371.	34,507.15,	8,788.39

Total des recettes. . . . fl. 43,295.54

— La *Gazette Universelle de Prusse* publie un arrêté de l'intendant général des théâtres royaux, réglant les droits d'auteur pour les compositions dramatiques et lyriques, représentées sur les théâtres de Berlin. A l'opéra une pièce qui occupe toute la soirée donne droit à 7 p. c. sur la recette ; au théâtre royal proprement dit le droit est de 10 p. c. ; une pièce qui n'occupe qu'une partie de la soirée donne droit à l'opéra à 4½ p. c., au théâtre royal 6 p. c. Les pièces de lever de rideau sont portées à 1½ p. c. à l'opéra, et à 3 p. c. au théâtre royal. Quand on joue deux pièces d'une égale longueur elles ont droit chacune à 3 p. c. à l'opéra, et à 4½ p. c. au théâtre royal ; et si enfin on donne trois pièces dans la même soirée, chacune a droit à 2 p. c. à l'opéra et à 3 p. c. au théâtre royal. Quand on joue un opéra l'auteur de la musique a seul droit au quantum fixé. L'auteur des paroles n'a aucune espèce de droit de son chef. Les droits d'auteur sont dus pendant toute la vie de l'auteur. S'il laisse une veuve ou des enfants légitimes, la survivance leur est due pendant 10 ans. Les ouvrages originaux seuls sont admis aux droits d'auteur.

— Plusieurs facteurs d'instruments de Paris ont intenté une action contre M. Sax, de Bruxelles, aujourd'hui établi à Paris, en nullité et déchéance des brevets qu'il a obtenus pour la fabrication d'instruments de musique militaire. Cette affaire a occupé six audiences du tribunal de première instance de la Seine. Un jugement vient de renvoyer les parties devant MM. Spontini, Savart et Halevy, qui devront examiner les brevets et les instruments dont il s'agit, et les comparer avec les instruments d'Allemagne, à l'effet de savoir « si les instruments de Sax sont ou non brevetables, susceptibles ou non d'exécution, et s'ils ont été ou non exécutés. » Ces trois messieurs devront essayer de concilier les parties ; à défaut ils rédigeront un rapport après le dépôt duquel il sera statué.

— Des lettres arrivées à Paris démentent plusieurs des circonstances rapportées dans le récit que nous avons reproduit il y a quelques jours, sous la date de Beyrouth, 6 avril.

L'exemple de Damas n'a pas été perdu, et la population, émue un instant, n'a pas tardé à revenir des stupides préjugés qu'elle semblait vouloir écouter de nouveau, en se livrant à des excès contre les israélites de Beyrouth.

La justice turque a fait raison des extravagantes imputations par lesquelles on attribuait aux israélites, à l'époque des Pâques, des cérémonies pour lesquelles il faut du sang chrétien. Déjà, lors de la triste affaire de Damas, ces infâmes imputations n'ont trouvé créance que dans la plèbe ignorante et sauvage, et chez le stupide agent français qui a déshonoré son pays en se montrant aussi imbécile, aussi ignorant, aussi cruel que la populace de Damas dont il épousait les sanglantes colères.

C'est dans l'intérêt de l'humanité que nous nous applaudissons de ce retour des populations à des idées saines et pacifiques. Qu'on ne l'oublie pas, les chrétiens sont, en Orient, autant et plus que les juifs, exposés aux violences de la populace ; il faut donc bien se garder de l'éveiller et de lui faire sentir l'odeur du sang. L'ignorance et l'état d'abjection dans lesquels vivent ces misérables populations, sont un danger permanent pour la race franque ; il faut donc éclairer les administrations locales et s'évertuer à dissiper les préjugés qu'elles nourrissent contre ceux qui n'appartiennent pas au culte musulman. Nous devons dire que les agents du gouvernement français, et eux presque seuls, ne manquent pas à cette mission civilisatrice ; il semble que la France veuille faire oublier que c'est au misérable et stupide Ratti-Menton, qu'elle devra de porter dans l'histoire la responsabilté des atrocités commises à Damas contre les israélites, et qui, grâce au courage et au dévouement de MM. Crémieux et Montéfiore, sont devenues l'objet de l'exécration du monde civilisé.

— On écrit de Rixheim au *Courrier d'Alsace* :

« Les fouilles qu'un habitant de cette commune fait faire en ce moment au versant d'une colline, ont amené, vendredi dernier, la découverte de 7 squelettes humains parfaitement conservés et occupant des positions diverses : les uns sont assis, d'autre debout, quelques-uns enfin adossés l'un contre l'autre. On se perd en conjectures sur l'origine de cette rencontre mystérieuse : elle remonte évidemment à plusieurs siècles. Les uns pensent que c'est un groupe de travailleurs ensevelis par la chute de la colline, d'autres y voient des soldats tués dans la guerre de 30 ans, dans une escarmouche. »

— On écrit de Dusseldorf, 28 avril. Ces jours derniers on a arrêté dans une auberge de cette ville un étranger qui avait donné en paiement de faux billets du trésor, et qui en portait encore sur lui une assez grande quantité au moment de son arrestation. Cet individu a été reconnu pour être un maître maçon de Barmen, que la police de cette dernière ville surveillait depuis longtemps, parce qu'on le soupçonnait de répandre de faux billets du trésor. Par ordre du procureur-général de la cour de justice d'Elberfeld, il a été fait immédiatement plusieurs visites domiciliaires, qui ont amené l'arrestation de 6 à 8 complices. On dit que ces individus ont été surpris en flagrant délit et que leur crime est suffisamment constaté, de sorte qu'ils n'échapperont pas à la peine qu'ils méritent.

— Les contrées et les pays d'Allemagne dont les noms suivent produisent en vins, terme moyen : Bavière rhénane, 600,000 muids (Ohm) ; Wurtemberg, 150,000 ; Baden 150,000 fr. ; Franconie, 100,000 ; provinces du Mein-Inférieur, 100,000 ; Hesse rhénane, 100,000 ; provinces de la Moselle, 180,000, contrées du Rhin entre Lorch et Bonn, 70,000, et de Horch à Hochheim, 50,000 ; la Bergstrasse, 30,000. — Total, 1,530,000 muids de vins allemands, qui représentent un capital annuel de 35 millions de florins.

— Un des plus spirituels écrivains de la petite presse, M.... A..... avait loué aux environs de Paris une villa charmante, sans eau ni ombrage, mais remplie de poussière et de moucherons. Le propriétaire, honorable commerçant enrichi par une faillite ruineuse de cinq cent mille francs, était aussi exact à présenter sa quittance que M... A... l'était à en confectionner des cigarrettes.

— Je ne verrai donc jamais la couleur de votre argent ? dit un jour le Vautour exaspéré.

— L'argent ? Où prenez-vous l'argent ?

— Mais dans le travail, monsieur; faites comme moi et vous en gagnerez.

Lendemain, M... A... acheta une pioche, et se mit à creuser un grand trou dans le jardin. Jamais il n'avait pioché plus profondément un vaudeville ou une nouvelle.

— Que faites-vous donc-là demanda le propriétaire effaré.

— Je fais un trou.

— A quoi bon ?

— Pour gagner de l'argent.

— Je ne vous comprends pas.

— Ne m'avez-vous pas dit de faire comme vous ?

— Sans doute.

— Eh bien ! je suis votre conseil ; je cherche ma fortune.

— En trouant la terre ?

— Vous avez bien trouvé la vôtre en trouant la lune.

— Le steamer *Clarence*, de la compagnie générale de navigation à vapeur, arrivé à Londres, venant d'Edimbourg, a rencontré dans sa traversée, vendredi matin à la hauteur d'Aldborough, le steamer à hélices l'*Expériment*, dont le feu s'était emparé. Le *Clarence* porta sur l'*Expériment* et recueillit les quatre-vingts personnes qui se trouvaient à son bord. Il prit le navire incendié à la remorque, mais celui-ci sombra au bout de quelques heures.

VARIÉTÉS.

CÉRÉMONIES FUNÈBRES

pour la mort d'une impératrice chinoise.

L'impératrice de Chine, nommée Tung-Kea, femme de l'empereur actuel Taou Kwang, mourut le 16 juin 1833. La *Gazette de Pékin*, de cette époque, contient sur cet événement des détails qui nous ont semblé suffisamment intéressants pour les mettre sous les yeux de nos lecteurs. — Selon l'usage ordinaire en pareil cas, le rescrit impérial rendu à cette occasion, commence par ces mots : « Les ordres de S. M. ont été reçus » avec respect. Aujourd'hui, à quatre heures de l'après-midi, » a eu lieu le décès et le départ définitif de l'impératrice. » Passant alors en revue l'histoire de Tung-Kea, l'empereur nous apprend que ce fut pendant la treizième année du règne de son père Kea-King, qu'il reçut de lui l'ordre de l'épouser, et que douze ans après, sa mère lui donna ses instructions sacrées pour conférer à cette princesse le titre d'impératrice, c'est-à-dire celui de *la première personne du harem du milieu*. — L'empereur ajoute : « Il n'est personne dans le harem ou dans la mai» son impériale, qui ne sache que pendant les vingt-six années » de notre union, l'impératrice a été un modèle de tendresse, » de piété filiale et d'obéissance. Attaquée depuis un certain » temps par une affection dysentérique invétérée, elle est enfin » partie ; j'ai perdu mon soutien domestique : cet événement me » cause une peine que je ne puis exprimer. »

L'empereur ordonne à son frère le roi Meenhae et à son beau-frère Hengan, directeur de la maison impériale, ainsi qu'à deux autres officiers, l'un membre du tribunal impérial des rites, l'autre, membre du tribunal des travaux publics, de surveiller la cérémonie des obsèques.

Huit jours après, parut dans la *Gazette* un autre document présentant un pompeux éloge des vertus de S. M. Tung-Kea, et des nombreux bienfaits qu'elle avait répandus sur la terre depuis qu'elle avait été unie au fils du Ciel, c'est à dire à l'empereur. Ce document est terminé par un ordre qui est transmis au collège Han-lin, à l'effet de délibérer et de proposer le titre posthume qui sera donné à la défunte impératrice.

Douze jours plus tard, apparurent de nouveaux documents d'Etat sur la question du deuil national. Les quatre fonctionnaires précités différaient d'opinion avec Sa Majesté impériale sur différentes questions, telles que celles de savoir pendant combien de temps durerait la prohibition faite aux habitants du Céleste-Empire de se raser les cheveux de la partie antérieure de la tête ; — quelle serait la durée de la défense qui leur interdisait de faire aucun mariage, aucune réjouissance, fête, musique etc. Les arguments divers en faveur de chaque opinion étaient exposés en détail et appuyés de citations des auteurs classiques et d'exemples tirés des historiens impériaux, depuis le temps de l'empereur Yaou, qui a précédé Kea-King sur le trône il y a quatre mille ans.

Le roi Meenhae et ses collègues, pensant que le deuil de l'impératrice devait être au moins égal à celui qui est fixé au fils à l'occasion de la mort de sa mère, et considérant comme beaucoup trop courte la période pendant laquelle il était interdit au peuple de se raser la tête et de s'abstenir de toute réjouissance, proposèrent de la porter à cent jours. — L'empereur déféra l'affaire au conseil des ministres, présidé par le prince Chang-Ling, leur enjoignant de rechercher les précédents qui pouvaient éclairer la décision de cette question. — Leur rapport confirma l'empereur dans la première opinion qu'il avait émise et qui fixait, tant pour le peuple que pour les soldats, la prohibition de se raser la tête à la période d'un mois, et celle de s'abstenir de toute réjouissance au délai de cent jours.

Meenhae et Hengan, plongés dans la plus profonde affliction en apprenant cette dissidence d'opinion, allèrent trouver l'empereur dans les jardins de Yuen-Ming-Yuen, afin de le supplier de modifier les ordres qu'il avait donnés précédemment. Sa Majesté les accueillit avec sévérité et leur répondit qu'il avait été sur le point de les punir de leur manque de respect envers l'empereur : que ce crime aurait pu leur coûter la vie ; mais que, cependant, touché de commisération pour eux, il se bornerait à déférer l'examen de leur faute à la sévérité d'une cour d'enquête, et qu'ils devaient considérer cette punition comme bien légère en comparaison de celle qu'ils méritaient.

« Recevez cet ordre, ajouta l'empereur, et publiez-le partout, » tant *en dehors qu'en dedans*, c'est-à-dire dans le palais et dans » l'empire. Respectez ma volonté. »

Un édit ultérieur interdit à Meenhae et à Hengan, de se présenter devant l'empereur ; le premier de ces princes fut condamné à perdre la moitié de ses appointements pendant vingt années : — l'autre moitié lui fut laissée pour subvenir à ses besoins. Le second, dont la sœur faisait partie du harem de l'empereur, fut chargé, en qualité de commissaire impérial, de réprimer les insurrections des montagnards : ces fonctions équivalaient à une espèce d'exil. Telles sont les vicissitudes auxquelles sont exposés les plus grands fonctionnaires d'un Etat régi par le despotisme absolu ; un jour élevés aux plus grandes faveurs, ils se voient placés le lendemain dans la position des criminels pour un prétendu manque de respect envers leur souverain.

Dans un pays comme la Chine, où toutes les institutions sont réglées dans leurs plus petits détails avec une scrupuleuse exactitude, il est extraordinaire de voir une pareille incertitude dans l'adoption des cérémonies qui devaient être observées dans cette circonstance. Trois ordonnances différentes furent publiées sur ce sujet à Canton. La dernière contenait les dispositions suivantes.

« Pendant l'espace de cent jours, aucun officier supérieur ne » devra se permettre de se raser la tête ; tout mariage est interdit » pour lui et pour sa famille pendant vingt-sept jours : — et il » devra s'abstenir de toute fête, concert ou représentation théâ» trale pendant un an, — les soldats et le peuple ne devaient » point se raser pendant un mois ; le mariage leur est défendu » pendant sept jours, et les réjouissances pendant cent jours. »

Il était prescrit à toutes les administrations publiques de faire usage, en signe de deuil, d'encre bleue, dans tous les cas où on emploie habituellement l'encre rouge ; — et les fonctionnaires devaient supprimer la frange rouge qui orne leurs chapeaux.

Le supplément du journal quotidien de la cour, contenait l'ordre du tribunal des rites prescrivant les cérémonies qui devaient être accomplies pour la réception de l'édit impérial, pour les lamentations publiques, et la prise du deuil, à l'occasion du décès de l'impératrice.

Lorsque le bateau portant l'édit impérial écrit sur du papier jaune, arrive sur la rivière devant la ville de Canton, un officier supérieur est immédiatement délégué pour le recevoir et le garder au débarcadère impérial. Cet officier est précédé par le maître des cérémonies qui lui enjoint de recevoir l'édit impérial à bord du bateau. Il doit le prendre en élevant les deux mains au dessus de sa tête, et il vient le placer et le déployer avec les plus grands soins sur le char du dragon, qui est porté par trente-deux officiers. — Tout le cortège, composé des fonctionnaires civils et militaires en grand costume, s'agenouillent en rangs et restent dans cette humble position jusqu'à ce que l'édit soit passé. — Immédiatement après, tout le monde se relève et la procession se dirige vers la principale porte de la cour des Examens, pénètre dans la grande salle publique et se met à genoux de nouveau, les fonctionnaires civils du côté de l'orient, les fonctionnaires militaires du côté de l'occident : ils ne se relèvent que lorsque le char du dragon est passé, et est entré dans la salle de la Constellation Kweï. — L'édit impérial est déposé sur une table recouverte d'un tapis jaune et entourée de vases dans lesquels brûlent les parfums les plus suaves. Dès que tout le monde est entré, le maître des cérémonies dit à haute voix : « Rangez-vous en ordre : — à genoux trois fois ; frappez le sol » avec votre tête neuf fois ! — Levez-vous ! » — A la requête du maître des cérémonies, le lecteur officiel prend l'édit impérial, et l'élève au dessus de sa tête pour le lire.

A ce moment, le maître des cérémonies s'écrie : « Officiers » impériaux, tous à genoux ! Ecoutez la proclamation de Sa » Majesté : » Lorsque la lecture est terminée, il leur dit : « Levez-» vous et pleurez ! comme toutes les autres prescriptions de ce » singulier cérémonial, cet ordre est ponctuellement exécuté. »

Les lamentations terminées, le lecteur replace l'édit sur la table jaune, et le maître des cérémonies s'écrie : « Remettez le » mandat impérial ! » Un officier s'approche de la table jaune, élève le mandat au dessus de sa tête, et le remet entre les mains du gouverneur en s'agenouillant devant Son Excellence. Le gouverneur le reçoit à genoux, se lève et le remet à un fonctionnaire nommé le foutching-sze, qui le transmet à son principal secrétaire. Toutes ces transmissions de la main à la main entre ces officiers se font à genoux. — Le secrétaire porte le mandat à la salle de Tse-wei, dans les bureaux du poutching-sze, où il doit être copié et imprimé sur du papier jaune.

Dès que ces cérémonies sont achevées, le maître des cérémonies ordonne aux officiers d'aller prendre leurs habits de deuil ; — ceux-ci se retirent, et dès qu'ils ont changé de vêtements, le maître des cérémonies les ramène et leur donne cet ordre. « Rangez-vous en ordre : — à genoux trois fois ! — frappez le » sol avec votre tête neuf fois ! — levez-vous et pleurez ! — Main» tenant, mangez ! »

Les officiers quittent alors la salle d'abstinence pour passer dans une autre salle où des tables sont préparées, et où ils mangent un peu en se plaçant toujours comme précédemment ; les fonctionnaires civils à l'orient, les fonctionnaires militaires à l'occident.

Sur l'ordre du maître des cérémonies, tout le monde se retire dans les salles publiques, et le soir on recommence à peu près les mêmes cérémonies avec quelques faibles modifications. Il leur est interdit de retourner à leur domicile, et ils doivent tous coucher dans les salles publiques. — Les mêmes cérémonies sont encore répétées matin et soir pendant les deux jours suivants, à l'expiration desquels il leur est permis de retourner chez eux et de reprendre leurs fonctions habituelles.

Lorsque l'édit impérial a été copié, un officier est chargé de le replacer sur la table jaune dans la salle de la constellation Kwei, et un autre officier est chargé de le garder et de l'encenser pendant vingt-sept jours : ce délai expiré, l'édit est [illegible] de nouveau au poutching-sze, qui le dépose au tribunal de[illegible]tes. — Le 27e jour, les officiers se rassemblent de nouve[illegible] lorsqu'ils ont accompli les mêmes formalités, le maître de[illegible]rémonies leur donne l'ordre d'enlever leurs vêtements de d[illegible] de remettre leurs habits ordinaires, et de retourner à leu[illegible]micile, et il déclare que l'on a terminé toutes les cérémon[illegible] deuil de l'impératrice.

C. A. de Challa[illegible]

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 6 mai 1847. (*Représentation n° 127.*)

Don Pasquale,

opéra en 3 actes, paroles de MM. Royer et Gustave Vaëz, mus[illegible] Donizetti.

L'Article 213,

ou

Le Mari doit protection.....

Vaudeville en un acte, par MM. Dennery et Gustave Lem[illegible]

On commencera à 7 heures.

ANNONCES.

BUREAU DE CHANGE DE MONNAI[illegible]

Spuistraat, n° 19, à La Haye.

Outre le change de toute espèce de monnaies, et de coupons étr[illegible] trouve encore dans ce bureau l'occasion de se défaire, moyennant [illegible] MINIME remise, des ANCIENNES PIÈCES DE MONNAIE QUI SONT [illegible]D'HUI HORS DE COURS, et qu'on n'aurait pas été dans la poss[illegible] changer.

A la Ville de Bruxelles.

CAFÉ, RESTAURANT ET LOGEM[illegible]

Mme F. MASSART,

près du Bureau d'expédition de J. P. Koens, *Spui*, [illegible]

A LA HAYE.

La soussignée a l'honneur d'annoncer que depuis le 1er Mai elle [illegible] son nouvel établissement ci-dessus indiqué.

Table d'Hôte à 4 heures.

Dîners à toute heure.

Elle espère par un prompt service et la modicité de ses prix [illegible] bienveillance du public.

La Haye, 28 avril 1847. **Mme F. MASSA[illegible]**

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 4 Mai.

		Int.	Cours 3 mai.	Ouvert[illegible]
Pays-Bas	Dette active	2½	58⅛	58 [illegible]
	Dito dito	3	70 [illegible]	70 [illegible]
	Dito en liquidation	3	—	70 [illegible]
	Dito dito	4	89 [illegible]	90
	Dito des Indes	4	—	—
	Syndicat	3½	—	88
	Dito	3½	—	—
	Société de Commerce	4½	173½	173 [illegible]
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	104 [illegible]
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	105 [illegible]
	Inscript. au Grand Livre	6	—	68 [illegible]
	Certificats au dito	6	—	69 [illegible]
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	88 [illegible]
	Id. chez Stieglitz et Comp	4	—	88 [illegible]
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	19 [illegible]
	Dito	3	—	37 [illegible]
	Coupons Ardoins		—	15 [illegible]
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	101 [illegible]
	Dito métalliques	5	—	103 [illegible]
	Dito dito	2½	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	/	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	37 [illegible]

Bourse de Paris du 3 Mai.

		Int.	Cours 2 mai.	Ouver[illegible]
France	Cinq pour cent		—	115 [illegible]
	Trois pour cent		—	78 [illegible]
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	102 [illegible]
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 4 Mai.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 19 P. — [illegible]rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 56 [illegible]. — [illegible] Bourse (2½ heures). Ardouin 19 A.

Bourse de Vienne du 27 Avril.

Métalliques, 5 % 107 [illegible]. — Lots de fl. 500, 153 [illegible]. — Lots de [illegible] Actions de la Banque 1586

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage-Nieuw[illegible]*

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoonevel[illegible] *Hoof[illegible] Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck [illegible]